



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 19 AOÛT 2021**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue au « Foyer 2 » du Centre culturel, le jeudi, **19 août 2021** à compter de 13 h sous la présidence du pro-maire, Madame Nathalie Castilloux.

À laquelle sont présents :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

Est absent : Monsieur Régent Bastien, maire

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue au « Foyer 2 » du Centre culturel suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Roméo Briand** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue au « Foyer 2 » du Centre culturel sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vu l'absence de public, ce procès-verbal de cette séance extraordinaire sera déposé sur le site internet de la Ville ainsi que sur Facebook.

2021-08-251

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la pro-maire, Nathalie Castilloux, ouvre la séance à 13 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général.

2021-08-252

2. CONSTATATION DU QUORUM

Madame la pro-maire, Nathalie Castilloux, constate que le quorum est atteint.

2021-08-253

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du Règlement 2021-508 décrétant une dépense de 8 586 687 \$ et d'un emprunt de 8 332 462 \$ pour le financement de la réfection des services sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est
5. Demande d'aide financière – MRC de Bonaventure – Investissement dans un projet « Jeux d'eau » – Parc récréatif
6. Affaires nouvelles

7. Période de questions

8. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2021-08-254

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-508 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 8 586 687 \$ ET D'UN EMPRUNT DE 8 332 462 \$ POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉFECTION DES SERVICES SUR LA RUE ST-PIE X ET LA 3^E AVENUE EST

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 16 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Règlement 2021-508 décrétant une dépense de 8 586 687 \$ et d'un emprunt de 8 332 462 \$ pour le financement de la réfection des services sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est.

2021-08-255

5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MRC DE BONAVENTURE – INVESTISSEMENT DANS UN PROJET « JEUX D'EAU » – PARC RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a entamé un projet d'un parc récréatif entre le Complexe sportif et l'ancien aréna sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière émanant de la MRC de Bonaventure serait un apport important au sein la collectivité locale, régionale et touristique;

CONSIDÉRANT QUE toutes les jeunes familles pourraient se prévaloir de cette activité récréative;

CONSIDÉRANT l'intérêt des personnes qui ont initié ce projet;

CONSIDÉRANT le renforcement du rayonnement et l'attractivité du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires s'assure du bien-être de la population dans sa MRC respective;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

DE MANDATER la direction générale à faire une demande d'aide financière auprès de la MRC de Bonaventure– Investissement dans un projet « Jeux d'eau » pour son parc récréatif.

Pour : Madame Solange Castilloux

Monsieur Roméo Briand

Madame Nathalie Castilloux, pro-maire

Contre : Monsieur Henri Alain

Monsieur Florian Duchesneau

Monsieur Hébert Huard

Selon l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*, lorsque les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-08-256

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 13 h 50.

Nathalie Castilloux, pro-maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier